

**FORMATION**

Territoires et villes en transition  
Urbanisme et projets d'aménagement

Mis à jour le 03/06/2025

## ZAN I, II et III : bilan et perspectives

### > CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Événement éligible aux heures de formation professionnelle continue Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, urbaniste, élu, aménageur, SEM, promoteur immobilier, bureaux d'étude, entreprise ...

### > PRÉ-REQUIS

**Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation**

### > INFORMATIONS PRATIQUES

Modalité : Présentiel

Durée : 1,00 jours

### EN BREF

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience » a fixé des objectifs chiffrés et un calendrier contraint pour lutter contre l'artificialisation des sols, lesquels ont été assouplis par la loi ZAN du 20 juillet 2023. Une proposition de loi a été déposée le 7 novembre 2024 en vue d'assouplir plusieurs mesures en matière de réduction d'artificialisation des sols, sans toutefois remettre en cause l'objectif national et final de zéro artificialisation nette d'ici 2050. Il est en revanche proposé de repousser l'objectif intermédiaire de réduction de moitié de l'artificialisation des sols à 2034 et de le régionaliser.

### OBJECTIFS

SUIVRE l'évolution réglementaire du ZAN -SAVOIR ANALYSER les avantages et les inconvénients -ÊTRE EN CAPACITÉ d'intégrer cette actualité et d'accompagner ses équipes opérationnelles

### THÉMATIQUES

Les contraintes découlant du ZAN révolutionnent la façon dont les territoires vont devoir appréhender leur développement à moyen et long terme et organiser, en conséquence, leurs documents de planification. Plus largement, ce seront toutes les opérations immobilières et d'aménagement qui seront concernées, car chacune viendra impacter, de manière positive ou négative, le « décompte » de terres artificialisées. Le cadre réglementaire du ZAN -La traduction des contraintes posées par le ZAN -L'effectivité de la réforme en pratique -Les outils opérationnels au service du ZAN -Le financement du ZAN

### PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes), fil rouge assuré par le coordinateur expert ou un référent de PFC, temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les apprenants, apports théoriques et méthodologiques, illustrations concrètes, exemples d'application, étude de cas, quiz, retour d'expérience

### EVALUATION DES CONNAISSANCES

### COORDINATION

Walter SALAMAND, Avocat, Associé, Fiducial Légal by lamy

PROGRAMME DÉTAILLÉ

<b>Accueil des participants</b>	
<b>Ouverture de la journée</b>	
<b>Le cadre réglementaire du ZAN</b>	Exposé des principales dispositions applicables en matière de réduction de l'artificialisation des sols et présentation des évolutions envisagées dans le cadre du projet de loi TRACE
<b>La traduction des contraintes posées par le ZAN</b>	Le rôle de l'urbaniste dans la déclinaison du ZAN
<b>Pause</b>	
<b>L'effectivité de la réforme en pratique</b>	Les limites du bilan comptable de la désartificialisation, la question du partage de l'artificialisation des sols entre les territoires...
<b>Cocktail déjeunatoire</b>	
<b>Les outils opérationnels au service du ZAN</b>	Les outils contractuels (ORT, PPA, GOU, concession d'aménagement, cession avec charges, contrat immobilier..)
<b>Le financement du ZAN</b>	Comment rendre le ZAN économiquement viable dans un contexte de crise immobilière - La fiscalité comme effet de Levier- Faut-il subventionner le ZAN?
<b>TABLE RONDE</b>	Difficultés rencontrées pour traduire le ZAN dans les documents de planification Premiers retours d'expérience sur la mise en place du ZAN
<b>Clôture de la journée</b>	